

[Retour à la page principale](#)
[Back to the main page](#)

[Retour au sommaire](#)
[Back to the Table of Contents](#)

REPUBLIQUE RWANDAISE **CABINET DU PREMIER MINISTRE**

*Déclarations de S.E. Pierre Célestin RWIGEMA, Premier
Ministre de la République Rwandaise*

A l'ouverture de la conférence de Table Ronde sur le Rwanda *Genève, 20-21 juin 1996*

Excellences, Mesdames, Messieurs,

A l'occasion de la tenue de la IIème Table Ronde sur le Rwanda. Il me plaît de présenter, au nom du Gouvernement et du peuple Rwandais, tous nos remerciements aux pays et organismes internationaux d'avoir répondu, aussi massivement et sans doute plus favorablement qu'à la Ière rencontre en janvier 1995.

Nous voudrions réitérer notre sentiment de gratitude et de sympathie à l'endroit du PNUD pour sa collaboration, sa contribution immense et l'animation quotidienne dans le suivi technique et ce depuis la préparation de la Ière Table Ronde jusqu'à ce jour.

A travers vous Excellences, Mesdames et Messieurs, et à travers les pays et organismes que vous représentez, nous voudrions renouveler toute notre reconnaissance envers toutes et tous ceux qui oeuvrent sur le terrain, aux côtés et pour le bénéfice des populations rwandaises extrêmement éprouvées, en contribuant au soulagement de leur misère et souffrance; qu'il s'agisse des ONG ou qu'il s'agisse d'autres organisations qui se dépensent sans relâche pour le bien être du peuple rwandais.

Notre pensée se tourne maintenant vers le million de rwandais qui ont disparu dans l'une des plus grandes catastrophes humaines de l'histoire de l'humanité. Elle s'adresse même à celle d'entre eux qui ont péri les armes à la main en défendant une cause injuste car ils étaient dévoyés par des chefs aveuglés par la haine. Si nous sommes réunis ici aujourd'hui pour bâtir le futur du Rwanda, c'est pour que cela ne se reproduise plus et que la réconciliation dans notre pays soit un ferment de paix pour toute la Région et pour le monde. Nous croyons que c'est possible.

Nous nous rencontrons dans des circonstances qui constituent pour le Gouvernement rwandais un plaisir et un honneur renouvelés car comme nous venons de le dire, il retrouve dans ce Palais des Nations, symbole de l'amitié entre les peuples, ceux de ses partenaires qui ont été parmi les premiers à se mettre à ses côtés lors de la Conférence de janvier 1995, qui lui ont encore manifesté, leur soutien lors de la Revue à mi-parcours avec d'autres partenaires qui n'étaient pas au premier rendez-vous. Aux uns et aux autres qui nous ont encore prodigué leur soutien vont nos sincères remerciements pour leur engagement et leur présence ici aujourd'hui.

Notre rendez-vous a pris quelque retard par rapport à ce que nous avions convenu. Nous vous demandons de bien vouloir nous en excuser car vous connaissez les circonstances qui ont provoqué ce retard.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

L'objectif de la Table Ronde de 1995 était d'aider le Rwanda à sortir du chaos total dans lequel le génocide, les massacres et la guerre de 1994 l'avaient plongé pour pouvoir recréer un état fonctionnel avec une administration centrale et locale capable de concevoir un programme de développement et des projets qui le soutendent et réhabiliter les infrastructures socio-économiques de base. Lors de l'évaluation de l'impact de l'assistance promise à cette Table Ronde, il ne faudra pas perdre de vue la situation particulière dans laquelle se trouvait le Rwanda pour utiliser une grille d'évaluation que l'on utiliserait pour un pays en situation normale.

La Table Ronde de 1996 a pour objectif de réunir l'assistance nécessaire pour d'une part poursuivre l'effort de réhabilitation des infrastructures socio-économiques et d'autre part engager la relance de la production agricole et industrielle en vue d'un développement durable.

Notre pays bénéficie d'une aide à travers les ONG dont nous ne connaissons pas le montant mais dont nous avons noté les effets sur le terrain. Travaillant pour une même cause, nous souhaitons toujours une étroite collaboration avec ces ONG.

La table ronde de 1995 a été généreuse avec une enveloppe de 576.600.000 \$ US de promesses. Les confirmations ultérieures ont porté ces montants à plus du double. Mais alors que le pays se trouvait dans une situation d'urgence appelant une considération particulièrement exceptionnelle, les modalités usuelles de déboursement auxquelles nous avons été soumis étaient mal adaptées à nos circonstances. Certaines offres se plaçaient également dans la continuité des projets d'avant le génocide et ne pouvaient donc pas être absorbées tout de suite.

Depuis 1994 notre pays a fait des bonds prodigieux. Le bilan est positif, en dépit d'insuffisances dues à des difficultés qui ont surgi en cours d'exécution.

1. La sécurité intérieure.

Le rétablissement de la sécurité intérieure serait en bonne voie, n'eût été la recrudescence des actes de violence perpétrés à partir de l'extérieur. La récente décision des Nations Unies de reclasser la majeure partie du territoire rwandais dans la phase un de son système de sécurité attestant par là qu'il règne au Rwanda des conditions de sécurité normale est une indication, très claire, des résultats atteints dans le domaine de la sécurité intérieure. Certes, des incidents encore trop nombreux sont à déplorer ici ou là et nous mettons tout en oeuvre pour les éviter.

Il n'y a pas de formule magique pour normaliser en un tourne-main une situation comme la nôtre. La résorption de la tension sociale et de la méfiance est un long processus.

Certains de vos pays n'ont-ils pas connu jadis des situations d'après-guerre qui demeurent aujourd'hui vivaces dans les esprits et dans les coeurs ? .

2. La formation de l'armée nationale

La volonté du Gouvernement rwandais est d'arriver à former à terme une armée véritablement nationale aussi bien dans sa composition que dans sa mission et comportement.

La preuve en est l'intégration de plus de 3000 militaires des exFAR de tout rang dans l'armée nationale. Le Gouvernement reste déterminé à incorporer d'autres militaires de l'ancienne armée pour autant qu'ils ne soient pas impliqués personnellement dans les massacres et le génocide et qu'ils retournent pacifiquement au pays et veuillent réintégrer l'armée.

Parmi ces militaires qui ont rejoint l'APR certains officiers et sous-officiers appartenant hier à l'ancien régime, sont placés à tous les échelons du commandement de l'armée et des efforts continueront dans ce sens.

Nous lançons un appel à la communauté internationale pour nous aider à convaincre les ex-FAR à regagner pacifiquement la mère patrie et à réintégrer l'Armée pour oeuvrer la main dans la main avec leurs frères d'armes.

3. Le système judiciaire.

La réorganisation du système judiciaire est maintenant en bonne voie et nous comptons que le processus va s'accélérer. Les lenteurs que nous étions les premiers à déplorer font partie des raisons qui nous ont conduits à retarder la présente Conférence car nous voulions venir à Genève en montrant à la Communauté internationale notre détermination à résoudre ce qui constitue l'un des principaux défis auxquels nous devons répondre. Un défi, mais aussi un problème aux multiples facettes qui pèse lourdement sur nos épaules aussi bien par ses contraintes financières que par les risques qu'il fait courir à l'aboutissement du processus de réconciliation nationale. Nous sommes en effet toujours convaincus que la réconciliation doit passer par une vraie justice mettant fin définitivement à la culture de l'impunité. Mais quelle forme de justice ? Dans ce domaine aussi nous nous sommes trouvés confronté à l'impraticabilité voire même à l'inefficacité du système judiciaire classique car il faut une justice qui stabilise la société.

Pour cela nous avons mené une consultation nationale et internationale dans le cadre d'une conférence sur le génocide organisée à Kigali en novembre 1995, en vue d'élaborer une stratégie judiciaire qui prend en compte la nécessité d'éradiquer l'impunité d'une part et le souci du gouvernement à stabiliser la société et à aboutir à la réconciliation nationale d'autre part. De cette concertation est sortie un projet de loi organique pour le jugement des auteurs du génocide qui est actuellement en discussion au Parlement.

Les lenteurs dans la mise en place d'un système judiciaire et le jugement des présumés auteurs du génocide sont aussi dus au manque de moyens financiers et humains. Le Tribunal Pénal International pour le Rwanda ne souffre-t-il pas des mêmes maux? Et comme si cela ne suffisait pas nous nous sommes retrouvés face à un crime reconnu comme tel par la communauté internationale: le génocide, mais qui n'était pas réprimé comme tel -et pour cause- par les lois du pays. Nous choisissons cette occasion pour remercier certains pays qui nous ont envoyé leurs experts pour sortir de ce dilemme.

Aujourd'hui, Nous pouvons vous annoncer qu'avec la mise en place de la Cour Suprême, du Haut Conseil de la Magistrature, la formation puis la nomination de nombreux magistrats et auxiliaires, la Justice va prendre résolument son cours pour traduire devant elle les auteurs présumés du génocide. Les premiers procès seront instruits et menés dans peu de temps. Au niveau des équipements et des infrastructures, la situation reste préoccupante. les tribunaux de canton n'ayant pas bénéficié d'appui, nous lançons un appel vibrant pour venir à la rescousse. Le détail des mesures que nous avons prises est développé dans le document de travail établi sur le thème de la Justice et de la Sécurité par les services gouvernementaux avec la précieuse collaboration d'experts nationaux et internationaux, document que nous mettons à la disposition des participants à la Conférence et sur le contenu duquel nous attendons leurs observations constructives.

Le Tribunal Pénal International pour le Rwanda collabore déjà avec le Ministère de la Justice et le jugement des coupables permettra de créer des bases solides pour la société rwandaise, détendra toute la situation en évolution positive et favorisera progressivement une réconciliation nationale.

Par notre voix, nous renouvelons l'appel du Gouvernement Rwandais auprès de la communauté internationale afin de faciliter l'arrestation des criminels du génocide et collaborer avec le Tribunal Pénal International pour le Rwanda.

4. Le règlement des litiges de propriétés.

Le Gouvernement a donné des directives politiques claires de règlement des différends d'occupation de propriétés d'autrui:

1° La propriété privée est inaliénable, conformément à la constitution.

2° La réintégration de nouveaux réfugiés dans leurs biens est garantie par le Gouvernement.

3° Le règlement de tout litige éventuel de propriété entre anciens et nouveaux réfugiés est de la compétence des autorités administratives locales qui veillent à ce que les droits respectifs de réinstallation et de propriété soient respectés.

4° Des sites d'installation pour les anciens réfugiés et les rescapés du génocide ont été identifiés et même des domaines appartenant à l'Etat et aux projets publics ont été cédés à leur réinstallation pour leur permettre entre autre de quitter les propriétés des autres.

5° Les travaux de parcellement et de construction de villages ont commencé dans certaines préfectures.

6° Le type d'habitat groupé sous forme de village a été retenu pour les sites de réinstallation.

Le Gouvernement rwandais considère le problème du retour, de la réinstallation et de la réintégration des réfugiés comme une priorité d'autant plus qu'il constitue en effet un préalable à la sécurité, à la réconciliation nationale et à la reconstruction du pays.

Aussi nous attendons un appui ferme de la part de la Communauté Internationale pour aider le Gouvernement rwandais dans la mise en place d'infrastructures de base pour viabiliser ces sites. Il s'agit notamment d'y aménager des points d'eau, des routes, des centres scolaires, des centres de santé et construire des logements pour ces réfugiés avec la participation des bénéficiaires.

5. Le respect des libertés fondamentales.

Qu'il me soit permis de rappeler encore une fois que le Gouvernement Rwandais reste engagé et déterminé à respecter le contenu de l'Accord de Paix d'Arusha, réadapté à nos réalités politiques lequel Accord fait partie intégrante de la loi fondamentale et qui consacre le respect des libertés fondamentales.

En effet, les nouveaux syndicats se sont formés, les anciens se sont réorganisés, les associations diverses participent actuellement au débat public, la liberté de culte est sacrée et

respectée, la presse quels que soient les dérapages a repris son épanouissement.

Le génocide rwandais a été accompagné par d'autres formes d'actes de violation des droits de l'homme. La Communauté Internationale a été largement témoin de ces violations et à certaines occasions elle a été accusée d'une impuissance, difficile à expliquer en cette fin du 20ème siècle où le principe de la solidarité internationale semblait être acquis comme un devoir de tout membre de cette communauté.

Ceux qui ont planifié le génocide l'ont fait méthodiquement de sorte que des tests furent même nécessaires en ciblant certaines catégories de gens. C'est cela qui explique les violations des droits de la personne d'avant le 6 avril 1994.

La mise en exécution de ce plan macabre s'est opérée sans barrière aucune n'eût été l'intervention du FPR là où elle ne fut tardive.

Deux ans seulement après un génocide pareil, tout aussi massif que cruel, il serait hasardeux d'affirmer qu'il n'y a pas de violation des droits de la personne au Rwanda. Ces violations ont soit des causes extérieures soit intérieures au pays.

En effet, au niveau intérieur il était très difficile comme je l'ai déjà indiqué de panser les plaies, en un court laps de temps, le climat était encore à la passion, les cas de traumatismes psychologiques s'augmentaient de jours en jours et les vengeances individuelles n'étaient pas à exclure.

Bon nombre de gens ont perdu le sens de la vie ou éprouvent un dégoût envers cette dernière et l'autorité, de même qu'une criminalité ordinaire ressurgit suite à la faiblesse de moyens des services de sécurité.

De l'autre côté, des infiltrations des anciens miliciens et des ex-FAR troublent régulièrement la quiétude des citoyens et font

des nombreuses victimes innocentes particulièrement dans la zone Ouest du pays. Les infiltrés se livrent aux assassinats des autorités administratives et font exploser par des mines des infrastructures publiques, les moyens de transport terrestre et de courant électrique, les ponts etc...

Il se fait que malheureusement certains faits sont grossis et exagérés par la presse et une certaine opinion internationale. Le Gouvernement de la République Rwandaise confronté à ces défis ne peut que recourir à la solidarité internationale pour asseoir la sécurité de tous les citoyens tant dans leur personne que dans leur patrimoine.

Le Gouvernement de la République Rwandaise réaffirme sa volonté d'oeuvrer pour un État de Droit qui garantit au mieux les droits de la personne. Mais cette volonté ne suffit pas, il faut encore plus de moyens.

6. Le Retour des Réfugiés.

Le rapatriement des réfugiés et la réinsertion de celle-ci constituent notre principale priorité. Nous réitérons notre engagement d'accueillir sans réticence ceux de nos compatriotes qui ont cru devoir quitter leur sol natal dans les circonstances que l'on sait. Nous sommes prêts et plusieurs de nos partenaires sont à nos côtés pour assurer le retour dans les meilleures conditions. Nous vous avons présenté lors de la Revue à mi-parcours, un Plan d'Action pour le Rapatriement et la Réinsertion et vous l'avez approuvé. L'appui de plusieurs de vos pays ou de vos institutions a été confirmé lors de la Consultation thématique sur ce thème, au cours de laquelle le Plan a été actualisé. Le compte-rendu des débats de la Consultation fait partie des documents mis à votre disposition aujourd'hui et ce sera sans doute l'occasion de vous rafraîchir la mémoire à son propos.

Permettez-nous d'attirer votre attention sur le fait que si le rythme des retours observés ces derniers mois est fort lent - de l'ordre d'une dizaine de milliers de personnes par mois - la volonté du Gouvernement ne saurait être mise en cause.

Nous avons multiplié en vain les gestes de bonne volonté.

Les différentes initiatives ont été prises par le Rwanda ou conjointement avec lui en vue d'assurer le retour volontaire et paisible des réfugiés. Nous pouvons citer notamment:

- la rencontre à ce sujet des Chefs d'Etat Rwandais et Zaïrois à GBADOLITE au Zaïre le 26 juillet 1994, une semaine seulement après la mise en place du Gouvernement;
- le sommet de Nairobi sur les réfugiés dans la sous-région tenue à Nairobi en janvier 1995.
- la conférence de Bujumbura en février 1995 qui a mis en place un plan d'action pour le rapatriement des réfugiés;

- la session ministérielle de l'OUA en février 1995 qui en adopta une résolution pertinente;
- la visite du Vice-Président de la République Rwandaise et Ministre de la Défense au Burundi en juin 1993;
- la visite de mon prédécesseur au Zaïre en octobre 1994 et au Burundi en juin 1995, et particulièrement dans les camps de réfugiés au nord de ce pays;
- le sommet des chefs d'Etat de l'OUA tenu à Addis Abéba du 26 au 28 juin 1995 où le Chef d'Etat Rwandais, Son Excellence Monsieur Pasteur BIZIMUNGU a tenu des propos clairs à ce sujet;
- les initiatives de la sous-région avec la médiation active de l'ex-Président Jimmy CARTER, du Général Amani Toumani TOURE, Ex-Président du Mali, Son Excellence Mwalimu Julius NYERERE, Ex-Président de la Tanzanie et l'Archevêque Desmond TUTU de l'Afrique du Sud ont déjà organisé les sommets du CAIRE et de TUNIS respectivement en novembre 1995 et en mars 1996.
- notre visite en Tanzanie en février 1996 et principalement dans les camps de réfugiés de NGARA et de KARAGWE;
- les rencontres bilatérales et multilatérales où le Chef de l'Etat et tous les plénipotentiaires rwandais appellent avec engagement et insistance au retour des réfugiés à rentrer.

Le Gouvernement rwandais a même dérogé aux règles internationales en matière des réfugiés en permettant à ceux des réfugiés qui le souhaitent de venir et séjourner en toute quiétude au Rwanda pour se rendre compte de la situation et retourner convaincre et rendre compte à leurs compatriotes restés à l'extérieur. En avril dernier, j'ai moi-même accueilli une délégation de 700 personnes venues des camps du Burundi après qu'elle ait été reçue par le Bureau de

l'Assemblée Nationale. **Ainsi aujourd'hui la propagande de brutalités et de tueries dirigée contre les réfugiés qui retournent a été démentie par les faits.** Il est grand temps que la communauté Internationale nous aide à résoudre le problème en s'attaquant aux vrais obstacles pour le retour des réfugiés .

Nous devons ainsi prendre en considération que parmi les réfugiés se trouvent les fugitifs qui ne souhaitent pas rentrer à cause de leur participation au génocide. Ceux-là découragent bien entendu certains de leurs proches pour qu'ils ne les abandonnent pas. Nous devons également admettre qu'un activisme politique et militaire promet aux uns et aux autres la perspective d'un retour au pays permettant aux coupables de ne pas rendre compte de leurs crimes. L'autre facteur est que le niveau de vie et le niveau des salaires des cadres est plus élevé dans les camps qu'à l'intérieur du pays.

Enfin le trafic d'armes dans ces camps, la proximité des camps des réfugiés à nos frontières d'où partent des attaques dans notre pays sont perçus par des réfugiés comme des encouragements pour ne pas rentrer.

Excellences, Mesdames et Messieurs.

Un Etat détruit comme le nôtre ne se bâtit pas en 22 mois que vient de faire le Gouvernement Rwandais. Cependant le bilan est largement positif.

- près de 800.000 des anciens réfugiés sont rentrés;
- le pays ne compte plus de déplacés à l'intérieur;
- Sur 2.500.000 de nouveaux réfugiés rwandais, presque 1.000.000 ont regagné le pays et réintégré leurs biens ; et nous estimons qu'il reste au total environ 1.500.000 de réfugiés rwandais à l'extérieur.

Dans un cadre similaire, je voudrais évoquer ici brièvement la situation inattendue également, à laquelle nous nous trouvons confrontés depuis quelques semaines suite au drame sauvage qui se perpète dans le massif du MASISI, RUTSHURU et LUBERO et dont sont victimes –là aussi impunément, semble-t-il– nos frères zairois d'expression rwandaise qui vivaient paisiblement dans cette région riche et fertile, faisant jadis partie du Royaume du Rwanda mais constituant aujourd'hui une partie intégrante de la République du Zaïre. Alors que nous n'avons pas fini de résoudre des problèmes liés au retour et à la réinstallation des anciens et nouveaux réfugiés rwandais, nous avons accueilli au Rwanda plusieurs milliers de ces personnes. Cela crée une situation dont nos partenaires ne mesurent peut-être pas entièrement la gravité et l'impact négatif socio-économique.

7. Le processus de démocratisation

Dans l'esprit de l'Accord de Paix d'Arusha, le Gouvernement se félicite que la mise en place des quatre institutions prévues est pour le moment terminée.

Cependant le fonctionnement de la Cour Suprême est handicapé par l'insuffisance de moyens.

Le Gouvernement Rwandais compte mettre sous peu en place les diverses commissions prévues dans l'Accord de Paix d'Arusha en commençant par la Commission Nationale des Droits de l'Homme et la Commission Internationale d'enquête sur les violations des Droits de l'Homme commises pendant la guerre, les massacres et le génocide.

Ces deux commissions auront principalement à examiner les diverses violations des droits de l'homme commises par qui que ce soit sur le territoire rwandais et dans les pays d'accueil des réfugiés particulièrement par des organes de l'Etat ou d'organisations sous le couvert de l'Etat ou d'organisations diverses.

La commission sur l'Unité et la Réconciliation Nationale sera également mise en place rapidement en vue de préparer **un débat national** large et approfondi, sur l'unité et la réconciliation nationale.

Du débat national devra sortir une plate forme sur l'avenir du peuple rwandais. Le devenir du peuple rwandais sera par ailleurs raffiné et précisé par la commission juridique et constitutionnelle qui est appelée à:

- inventorier les adaptations à faire sur la législation pour la rendre conforme aux dispositions pertinentes de l'Accord de Paix, et à l'Accord entre les partis au pouvoir;
- élaborer l'avant projet de la constitution devant régir le Rwanda après la période de transition.

Le processus de démocratisation devra être renforcé par la réhabilitation effective du multipartisme et couronné par la préparation et l'organisation des élections communales, législatives et présidentielles. Ce travail revient à la commission électorale qui ne pourra elle-même valablement travailler qu'après que les autres commissions auront préparé le terrain et rendu possible cette étape en pacifiant les esprits et les cœurs.

8. La Réconciliation Nationale

La réconciliation nationale que nous avons commencée est un processus de longue haleine et de patience. Ce processus qui doit passer notamment par l'éradication de l'impunité et l'instauration d'une justice saine, permettra de:

1. créer une société sans discrimination ni sectarisme;
2. rebâtir l'unité nationale
3. instaurer un état de droit et promouvoir les droits de la personne;
4. bannir la culture de l'impunité;
5. créer une société dont l'une des valeurs fondamentales est la garantie de la justice pour tous.

Les principaux obstacles à la réconciliation sont:

- 1° le grand nombre de réfugiés qui sont encore à l'extérieur, environ 1,5 million et qui sont massés pour la plupart, près des frontières du Rwanda contrairement aux conventions internationales en la matière.
- 2° la poursuite de l'armement des ex-FAR et des miliciens ainsi que les entraînements militaires qui nourrissent l'espoir pour les réfugiés d'un retour triomphant des anciens responsables.
- 3° Les mauvaises conditions de vie à l'intérieur du pays comparées à l'assistance massive dont bénéficient les réfugiés à l'extérieur, constituent un frein et un prétexte à ces derniers pour ne pas rentrer.

Aussi le développement du secteur économique à l'intérieur du Rwanda, axé principalement sur l'agriculture devra améliorer les conditions socio-économiques et les rendre attrayantes pour nos réfugiés.

- 4° Les incursions et infiltrations qui se multiplient surtout à la frontière du Rwanda avec le Zaïre et qui visent à occuper une partie du territoire rwandais afin d'imposer au Gouvernement d'Union Nationale à négocier avec le Gouvernement qui a préparé et exécuté le génocide et les massacres.

Néanmoins, il convient de réaffirmer solennellement encore une fois qu'aucune négociation n'est envisageable au niveau du Gouvernement ni par quelques institutions étatiques que ce soit avec des forum et associations naissant par ici et par là et dont l'objectif principal est de semer la confusion parmi les esprits par ailleurs mal avertis.

Nous continuons d'inviter nos compatriotes réfugiés à regagner leur mère patrie, recouvrer leurs propriétés, participer à l'effort commun de reconstruction du pays. Nous soutenons une fois de plus le dialogue et les contacts avec tous les réfugiés qui le désirent et sachant que tout le monde est invité à répondre de ses actes chacun en ce qui le concerne.

Le renforcement des capacités nationales et l'amélioration des conditions de vie à l'intérieur du Rwanda, le retour et la réintégration effective des réfugiés ainsi que la réhabilitation morale et matérielle des rescapés et autres victimes de la guerre des massacres et du génocide constituent une série de mesures qui viennent compléter l'action de la justice et promouvoir la réconciliation nationale. Ceci exige et explique une fois de plus la nécessité des appuis sollicités dans les domaines de la stabilisation morale de la réintégration sociale et de la reconstruction nationale.

Avant de dire quelques mots sur la politique de développement que nous avons définie, nous soulignerons que la reconstruction nationale, placée parmi les objectifs majeurs du Gouvernement d'Union Nationale, se situe au confluent des actions à connotation politique que nous venons d'évoquer et des actions de développement proprement dites que nous allons commenter dans quelques instants. Confluent, mais tout près de l'embouchure des deux voies principales qui y conduisent. Nous trouverons la réconciliation en aval de ce que le Gouvernement, le peuple rwandais et leurs partenaires seront capables de réaliser ensemble. Elle en constituera l'aboutissement, non la source.

Excellences, Mesdames, Messieurs.

Nous avons affirmé, lors de la Revue à mi-parcours, qu'après une période initiale au cours de laquelle nos efforts et ceux de nos partenaires s'étaient focalisés sur la Réhabilitation et la relance socio-économiques dans une optique d'urgence, nous souhaitons déjà reprendre une démarche orientée vers le développement à moyen - terme. Nous avons concrétisé cette option en transformant dès ce moment l'appellation de "*Programme de Réconciliation, de Réhabilitation et de Relance socioéconomique*", utilisée en janvier 1995 en celle de "Programme de Réconciliation. de Réhabilitation et de Développement" (PRRD). Il ne s'agissait pas que d'une superficielle question de mots, c'est un choix délibéré. Tout observateur impartial devait déjà à l'époque reconnaître combien la rapidité de la reprise des activités économiques avait été surprenante. En choisissant cette option, le Gouvernement ne faisait que répondre aux aspirations des opérateurs économiques nationaux qui l'avaient en quelque sorte précédé dans cette voie.

Nous sommes convaincus que toutes les activités d'accroissement et d'amélioration du bien être social passent en ce qui concerne notre pays, par l'accroissement de la production agricole.

L'aide de la Communauté Internationale dans ce secteur permettra l'accroissement des revenus des agriculteurs -éleveurs. Les bonnes conditions sociales ainsi créées seront un facteur de stabilité et d'attrait aux réfugiés encore inquiets de la situation précaire des milieux ruraux.

Il reviendra à Monsieur le Ministre du Plan de vous présenter de manière exhaustive aussi bien le bilan de l'exécution de PRRD que le cadre macro-économique du développement à moyen-terme et le programme d'investissement Publics qui s'y inscrit. Monsieur le Ministre du Plan, du fait de sa longue, riche et incontestable expérience en la matière, est l'homme des

chiffres et vous en parlera bien mieux que nous ne saurions le faire.

Vous nous permettrez seulement ici de déplorer que le choix fait par le Gouvernement et la réalité de la situation qui le justifiait ne semblent pas avoir toujours été bien compris par tous nos partenaires comme j'ai eu l'occasion de l'indiquer. Témoin en est le poids relatif fort important des financements mobilisés en faveur des actions menées par les agences internationales et les organisations non-gouvernementales par rapport à l'aide directe.

Nous avons déjà à plusieurs occasions évoquées avec vous la question de la transparence de ce que nous appelons les aides indirectes, souvent confondues avec l'aide humanitaire. Nous savons bien et nous apprécions le fait que, sous le label d'aide humanitaire, on mène souvent des actions qui sont en réalité des actions de réhabilitation et même de véritable développement. Nous savons aussi, et cette fois nous le déplorons, qu'il est plus facile de mobiliser des fonds sous l'étiquette d'aide humanitaire et surtout de la mettre en oeuvre. Nous savons enfin que les procédures appliquées n'ont pas été plus sévères pour le Rwanda que pour les pays qui sont dans des situations presque similaires, ni d'ailleurs plus souples malgré son exceptionnelle situation, mais cela ne nous empêche pas de nous interroger sur cette problématique sur laquelle nous reviendrons quand nous présenterons certaines propositions à votre appréciation.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Nous tenons encore pour notre part comme au nom du Gouvernement et du peuple rwandais à remercier ici la Communauté Internationale dont vous êtes les honorables représentants, pour l'effort remarquable consenti depuis deux ans. Même si nous émettons de temps à autre des réserves quant à la répartition de cette aide et aux procédures de mise en oeuvre ou si nous regrettons que les réalisations ne sont pas toujours à la hauteur des promesses et ne tiennent pas suffisamment compte des stratégies sectorielles, aux dépens par exemple d'une véritable relance des activités productives notamment agricoles et/ou industrielles. Nous reconnaissons que ces réserves sont parfois dues à des malentendus sur les procédures dont le contrôle nous échappe et échappe même aux exécutants concernés. Nous reconnaissons aussi que notre Administration est jeune et que nos cadres n'ont pas toujours, par la force des choses, une expérience suffisante, ce qui limite notre capacité d'absorption. Mais, nous sommes ici ensemble pour corriger ce qui n'a pas pu marcher comme il le fallait. Nous demandons aux Gouvernements et Organismes qui nous assistent dans la formation de nos jeunes de nous aider à convaincre ceux d'entre eux qui ont terminé leurs études à rentrer pour participer à la reconstruction du Rwanda. Un document travail qui est présenté à votre attention au cours de cette Conférence fait d'ailleurs le point sur la problématique de la capacité de gestion nationale et formule des propositions pour son renforcement. Nous vous invitons à l'étudier et à nous dire de quelle manière vous seriez prêts à nous soutenir. Le renforcement des capacités de gestion de l'Etat ne met pas en cause notre politique de développement du secteur privé mais nous pensons que celui-ci a besoin de la présence d'une administration efficace pour garantir son épanouissement.

Avant de formuler certaines propositions particulières qui nous tiennent particulièrement à coeur, permettez-nous encore de dire quelques mots des thèmes spécifiques que nous souhaitons voir abordés au cours des débats de cette conférence, tout en vous assurant que nous sommes prêts à répondre à vos interrogations sur l'ensemble de nos réalisations et de notre politique, que ce soit dans le cadre des séances plénières ou non.

Nous vous avons fait parvenir avant la conférence notre document-cadre de politique de développement à moyen-terme et le Programme d'investissements Publics (PIP) qui doit nous permettre de mettre en oeuvre cette politique. Vous aurez eu tout le loisir de l'examiner. Vous aurez noté que, outre le PIP, qui requiert 361 millions de dollars américains pour son financement, notre programme global 1996-1998 comprend un appui à la balance de paiements de l'ordre de 216 millions, un programme d'investissements complémentaire au PIP de 128,6 millions, la réhabilitation du secteur industriel pour 65 millions et, last but not least, un programme d'appui à l'Administration publique de 31 millions. Le total, sur trois ans, atteint 836 millions de dollars américains.

Nous savons bien que pour la plupart des pays et des institutions que vous représentez, il n'est pas possible de prendre des engagements ou même d'annoncer des contributions éventuelles à un horizon aussi long que trois ans. Permettez-nous de souligner que les besoins annuels qu'il s'agirait de couvrir ne sont pas supérieurs à ceux que vous avez bien voulu déjà consentir depuis 1994. Nous pensons et nous espérons que vous serez prêts à confirmer votre soutien dans ces limites.

Parmi les thèmes spécifiques portés à votre attention que nous avons nous-mêmes qualifiés de "sensibles" dans notre lettre d'invitation à la conférence, nous devons encore évoquer ceux de la sécurité alimentaire et des groupes vulnérables. En fait, ils n'ont pas à être traités séparément, sinon pour la commodité de

l'exercice. Ils font d'ailleurs tous deux parties de ce que nous avons appelé le “passage de l'aide humanitaire au développement”.

La population rwandaise présente un cas exceptionnel où pratiquement toute une population a été bouleversée et traumatisée. La structure de la population, avec une proportion anormale de groupes vulnérables, est déséquilibrée. Il n'est pas une famille rwandaise qui n'ait pas eu à souffrir du génocide ou des massacres, dans sa chair ou dans ses biens. Il n'est pas une famille qui actuellement n'ait pas accueilli en son sein un ou plusieurs orphelins. Notre objectif est d'éviter que notre peuple devienne un peuple d'assistés et que chaque Rwandais trouve les moyens de vivre dans la dignité.

Le problème de la sécurité alimentaire préoccupe la population rwandaise depuis plusieurs années. La situation, déjà inquiétante depuis le début de la décennie, ne s'est évidemment pas améliorée depuis avec toutes les perturbations qu'a connues la société rurale.

Des analyses scientifiques sérieuses montrent qu'un certain niveau de sous-alimentation peut être considéré comme un “seuil criminogène” sous lequel de graves perturbations peuvent survenir dans le comportement social. Ce seuil a été franchi en 1994. Le Gouvernement est conscient que des risques majeurs subsistent si des mesures efficaces ne sont pas prises à court terme, comme à moyen terme et à long terme. A court terme, l'aide alimentaire constitue naturellement une solution provisoire, dont il ne faudra cependant pas négliger les effets pervers manifestés par la mise en dépendance de la population et les perturbations du marché.

Nous recherchons plutôt les solutions dans l'amélioration de la productivité et surtout une meilleure organisation du marché.

Excellence, Mesdames, Messieurs,

Revenons quelques instants à la mise en oeuvre des aides indirectes, déployées à travers les agences internationales et les organisations non-gouvernementales. Les interventions de ce type sont généralement triangulaires, impliquant un pays donateur, l'agence ou l'organisation et le Rwanda. Nous aimerions proposer que dans la mesure du possible les budgets de ces interventions soient conférés par les trois parties dans le souci d'assurer à la fois la transparence et la conformité des interventions avec les stratégies que nous avons développées.

Ceci conduit à renouveler une suggestion que nous avons déjà avancée, il y a plusieurs mois quant à la création d'un fonds de reconstruction pour le Rwanda. Ici aussi, le concept de cogestion est primordial. Nous aimerions que cette proposition soit sérieusement examinée.

Excellences, Mesdames, Messieurs.

Nous vous avons présenté ici un document cadre de politique de développement à moyen terme qui se fonde sur les principes classiques de développement économique d'un pays qui se trouve dans une situation normale. Or, il se fait que notre pays ne se trouve pas aujourd'hui dans une situation normale. Il se sort d'une catastrophe humaine, qui a failli le faire disparaître du nombre des nations de ce monde. Tout son édifice socio-économique a été détruit et son potentiel humain a été sérieusement diminué, car les auteurs du génocide ont pris pour cibles privilégiés les intellectuels, les leaders d'opinions et les hommes d'affaires.

Toutefois le Rwanda se trouve aujourd'hui avec toutes les obligations financières qu'il a dû contracter pour construire tout cet édifice socio-économique qui n'existe plus et sur laquelle il comptait pour faire face à ces obligations.

Pour sortir d'une situation semblable dans laquelle la deuxième guerre mondiale l'avait plongé l'Europe a bénéficié d'un plan Marchal. Aujourd'hui nous en appelons à la Communauté Internationale pour qu'elle élabore un véritable Plan de Reconstruction pour le Rwanda. Une première mesure concrète pourrait être l'annulation de la dette sinon l'allègement des arriérés de celle-ci.

Je ne saurais conclure sans remercier tous ceux dont le travail considérable de ces derniers mois a permis, je l'espère, d'enrichir les débats de cette Conférence par la qualité des documents qui sont présentés à votre examen. Cadres de l'Etat, experts et consultants nationaux, sous l'égide du PNUD, des institutions internationales et des donateurs bilatéraux ont oeuvré ensemble pour que cette conférence débouche sur un véritable pacte de développement entre le Rwanda et ses partenaires. Qu'ils en soient remerciés.